

DÉLIBÉRATION

N° CS-2019-08

OBJET: SETA – Budget Assainissement Collectif – Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 24
 Nombre de membres ayant donné procuration : 1
 Date de convocation : 05/04/2019
 Date d'affichage : 05/04/2019
 Votes contre: 0
 Votes pour : 25
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la maison du tourisme de Bartotan les Thermes, Commune de CAZAUBON, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance: **Madame Marie-Ange PASSARIEU**

Membres présents: AUGRÉ Jean-Michel, BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc, BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAVID Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France (a reçu procuration de ORTYL Chantal), DULHOSTE Christian, DUPOUY André, DUPOUY Christian, FEUILLET-GALABERT Patricia, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël, LUFLADE Gérard, MARRAST Christian, NALIS Patrick, PASSARIEU Marie-Ange, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude.

Membres absents et excusés: ORTYL Chantal (a donné procuration à DUCOS France), DUFFAU Jean-Claude.

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2018	A	- 51 861.89 €
Résultat antérieur	B	335 077.85 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018	A+B	283 215.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	- 384 279.31 €
Restes à réaliser		D	
Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	261 891.00 €
180 017.00€	441 908.00€		
Besoin de financement à la section d'investissement		E	0.00 €

Décide d'affecter au Budget Assainissement Collectif du S.E.T.A. pour 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	0.00 €
2°) le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	283 215.96 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 La Présidente,
 France DUCOS


